

Le SCoT Bresse Val de Saône est exécutoire

Par délibération du 18 juillet 2022, le Syndicat mixte du SCoT Bresse Val de Saône a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le 21 septembre 2022, soit deux mois après sa transmission au Préfet et suite aux mesures de publicité, **le SCoT Bresse Val de Saône a été rendu exécutoire.**

C'est où le Bresse Val de Saône ? Et un SCoT c'est quoi ?



S comme « **Schéma** » => fixe les orientations générales d'organisation de l'espace et détermine les grands équilibres entre espaces urbanisés, naturels, agricoles...

Co comme « **de cohérence** » => articule l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie, de déplacements, d'équipements...

T comme « **territoriale** » => dessine un projet de territoire partagé à long terme (horizon 2040 pour le SCoT BVS) à une échelle intercommunautaire (Communauté de communes Bresse et Saône et Veyle)



+ le SCoT doit être **compatible avec les documents d'ordre supérieur**

+ les orientations du SCoT **s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi)**

La suite : le suivi de la consommation foncière

Le SCoT doit maintenant suivre l'évolution de son parc de logement et l'urbanisation de son foncier.

Pour aller plus loin...

L'ensemble des pièces du SCoT est consultable sur : www.bresse-valdesaone.fr